



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Mauricette HENRI, Jocelyne DELAUNEY, Sandrine GAUCHET, Léonie LEFEVRE, Yoland GAGNEUX, Léa DROUIN, Isabelle NAULET, Cyril MARAIS, Cyril REMEUR, Christine LOUIS DIT PICARD, Philippe BECQUEMONT, Gérard BOURG

Absente : Mathilde DUCY

Secrétaire : Mauricette HENRI

Date de la convocation : 20 janvier 2022

---

Monsieur Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents ou représentés, constate qu'ils totalisent 14 voix sur 15, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2021** : le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**DÉLIBÉRATION 2022 – 01** : Vote des subventions à verser aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

1 / d'accorder les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2020 (rappel)	Subventions 2021 (rappel)	Subventions 2022
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS	200	200	200
STE DES DEMOBILISES LA FRATERNELLE	400	400	400
ASTA	50	50	50
ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	250	250	250
CENTRE REGIONAL BACLESSE	150	150	150
REFUGE ANIMALIER AUGERON	458,10	458,10	459
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE TORQUES	200	200	200
APF ASSOC. DES PARALYSES DE FRANCE	100	100	100
LES PETITS TORQUESNOIS ECOLE MATERNELLE	250	250	250
RESTE A DISTRIBUER			941
	2 058,10	2 058,10	3000,00

2 / d'octroyer la somme de 50,00 euros par élève de la commune pour des sorties scolaires suivant les demandes, par les familles, qui seront reçues au cours de l'année 2022 et les suivantes.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide d'inscrire au budget la somme de 3 000,00 euros à l'article 6574 « Subvention de fonctionnements ».

**DÉLIBÉRATION 2022 – 02** : Décision concernant l'élagage des chemins routiers et pédestres

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'élagage pour l'ensemble des chemins routiers et pédestres de la commune représente un coût annuel de 20 000€.

Les conseillers municipaux autorisent Monsieur Le Maire à signer le devis afférents aux travaux d'élagage de la commune. Monsieur REMEUR vote CONTRE.

**DÉLIBÉRATION 2022 – 03** : Autorisation donnée à Monsieur Le Maire concernant le déplacement du foyer 02.001 (SDEC) – intersection RD 264 et rue des bruyères

L'entreprise SDEC Energie (compétence de l'éclairage public de la commune) propose le déplacement du foyer 02.001 à l'intersection RD 264 et rue des bruyères.

La contribution de la commune s'élève à la somme de 1 375,26€ correspondant au montant du devis de 2 538,94€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie.

Après débat, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement concernant ces travaux, à budgéter au compte 6554, à faire exécuter les travaux et les mandater.

**DÉLIBÉRATION 2022 – 04** : Choix des investissements 2022

Les conseillers décident des investissements suivants pour 2022

Compte	Désignation des travaux
2151	Aménagement route du calvaire et route Gardin Bourge (105 000€)
2151	Travaux de voirie : - chemin la cour du bois - chemin les grandes cours - route du calvaire (après lotissement)
21318	Restauration des vitraux de l'église (25 000€)
21318	Traitement bois église ou Couverture ? (20 000€)
21568	Borne à incendie (5 000€)

Compte	Désignation des travaux
6554	Effacement de réseaux (27 935€)
615231	Elagages routes et chemins (20 000€)

Les conseillers municipaux autorisent Monsieur Le Maire à demander des devis et leurs inscriptions sur le budget 2022.

**DÉLIBÉRATION 2022 – 05** : Proposition d'abonnement ou emprunt occasionnel à l'Artothèque de Pont l'évêque

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux :

L'espace culturelle des Dominicaines propose d'emporter l'art contemporain chez soi : l'Artothèque

Un choix parmi de **nombreuses gravures, sérigraphies, photographies....**

L'artothèque s'adresse à tous : aux particuliers, aux établissements scolaires, aux entreprises et aux collectivités (offices de tourisme, mairies, ...).

L'Artothèque de Pont-l'Évêque offre la possibilité de constituer une exposition à partir des œuvres disponibles ou de choisir des expositions clés en main à emporter : des ensembles de 20 œuvres maximum à exposer dans la collectivité.

La richesse et la variété de la collection d'œuvres de l'artothèque de Pont-l'Évêque permettent de proposer la mise à disposition d'expositions thématiques.

Sous la forme d'un abonnement annuel ou semestriel ou encore d'un emprunt occasionnel, les tarifs pour les collectivités et entreprises sont de 131€ / an (6 œuvres/2 mois).

Monsieur Le Maire propose aux conseillers de souscrire un abonnement permettant de faire profiter les administrés l'exposition dans la mairie ces œuvres.

Les conseillers municipaux sont contre cette proposition (Monsieur Cyril REMEUR vote POUR) et n'autorisent pas Monsieur Le Maire à souscrire à un abonnement.

### **DÉLIBÉRATION 2022 – 06** : Vote des taux d'imposition 2022

Les services fiscaux ont communiqué les bases d'imposition pour l'année 2021.  
Il convient de fixer les taux applicables en 2022 pour les impôts locaux directs.

#### **RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS**

	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux d'imposition voté 2022	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	280 700	37,80%	106 105
Taxe foncière (non bâti)	50 000	24,99%	14 495
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants			<b>120 600</b>

Monsieur Le Maire, propose au membre du Conseil Municipal les taux ainsi inscrits, pour un produit attendu de 120 600 € pour 2022.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal souhaite reporter le vote car il est en attente du retour d'éléments attendus par la perception, notamment la vérification de la possibilité d'intégrer les travaux d'élagage sans augmentation du taux.

### **DIVERS**

Les membres du conseil demandent :

Carrefour du puits → vérifier la possibilité de déposer un panneau STOP étant donné la dangerosité du carrefour

Route du calvaire → faire une demande de devis pour connaître le montant d'un éclairage le long de cette route

Eglise → prendre contact avec un bureau de contrôle pour s'assurer du traitement à entreprendre sur la charpente, les poutres et le plafond de l'église.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 24 février 2022 à 19h00

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 20h50